#### **REGISTER NUMBER: 475**

### NOTIFICATION FOR PRIOR CHECKING

Date of submission: 02/02/2009

Case number: 2009-089

Institution: Commission européenne

Legal basis: article 27-5 of the regulation CE 45/2001(1)

(1) OJ L 8, 12.01.2001

# **INFORMATION TO BE GIVEN**(2)

(2) Please attach all necessary backup documents

- 1/ Name and adress of the controller
- 2) Name and First Name of the Controller: KARCZA Mariann
- 3) Title:Chef d'unité
- 4) Directorate, Unit or Service to which the Controller is attached:3.
- 5) Directorate General to which the Controller is attached:OIL
- 2/ Organisational parts of the institution or body entrusted with the processing of personal data
- 26) External Company or Directorate General to which the Processor is attached:
- 25) External Company or Directorate, Unit or Service to which the Processor is attached:

Service Médical (Luxembourg).-.-

Gardes de Sécurité (sous le contrôle d'ADMIN.DS.1).-.-

3/ Name of the processing

Gestion du Centre Polyvalent de l'Enfance (CPE) - Garderie et Centre d'études: système d'information Loustic et dossiers médicaux

4/ Purpose or purposes of the processing

#### Permettre:

- l'inscription d'enfants à la garderie ou au centre d'études en fournissant tous les renseignements nécessaires pour déterminer le régime de fréquentation, la contribution parentale et l'accueil adéquat de l'enfant.
- le contrôle d'accès des personnes autorisées à récupérer les enfants
- la prise en compte d'éventuelles contraintes médicales telles les allergies alimentaires qui donnent droit à un menu spécial
- 5/ Description of the category or categories of data subjects
- 14) Data Subject(s) concerned:
- Les enfants fréquentant la garderie ou le centre d'études
- Les parents usagers du CPE
- Les personnes autorisées à récupérer les enfants
- 16) Category(ies) of Data Subjects:
- Les enfants fréquentant la garderie ou le centre d'études
- Les parents usagers du CPE
- Les personnes autorisées à récupérer les enfants

6/ Description of the data or categories of data (including, if applicable, special categories of data (article 10) and/or origin of data)(including, if applicable, special categories of data (article 10) and/or origin of data)

## 17) Data field(s) of Data Subjects:

Attention: Please indicate and describe in the answer to this question also data fields which fall under article 10

Concernant les enfants : nom, prénom, date de naissance, date d'entrée, date de sortie, langues pratiquées, établissement fréquenté, régime de fréquentation, dates de vaccination\*, allergies\* et maladies éventuelles\*

Concernant les parents : nom, prénom, numéro de personnel, institution, lien statutaire, date de naissance, nationalité, date de fin de contrat éventuelle, état civil, sexe, adresse postale, adresse administrative, numéros de téléphone, revenus profesionnels

Concernant les personnes autorisés à retirer un enfant : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse, période d'autorisation

\* Ces données médicales sont recueillies en dérogation de l'article 10.2 c du règlement n°45/2001 pour sauvegarder les intérêts vitaux des enfants et sont conservées exclusivement par le personnel médical de l'établissement concerné (version papier).

OIL est Responsable du traitement des données médicales (article 2 du règlement CE 45/2001). Le Service Médical de la Commission à Luxembourg est considéré comme "sous-traitant"

# 18) Category(ies) of data fields of Data Subjects:

Attention: Please indicate and describe in the answer to this question also categories of data fields which fall under article 10

Données concernant l'état civil des parents, la santé de l'enfant et les revenus des parents

7/ Information to be given to data subjects

15a) Which kind of communication(s) have you foreseen to inform the Data Subjects as described in articles 11 - 12 under 'Information to be given to the Data Subject'

Une déclaration de confidentialité a été mise en ligne sur le site du centre polyvalent de l'enfance accessible sur l'intranet d'OIL au sujet de l'application Loustic.

http://intracomm.cec.eu-admin.net/oil/oil\_externe/oil3/garderie\_centre\_detudes/index\_fr.htm

Une déclaration de confidentialité a été mise en ligne sur le site du centre polyvalent de l'enfance accessible sur l'intranet d'OIL au sujet du traitement des données médicales des enfants.

http://intracomm.cec.eu-admin.net/oil/oil\_externe/oil3/garderie\_centre\_detudes/index\_fr.htm

8/ Procedures to grant rights of data subjects (rights of access, to rectify, to block, to erase, to object) (rights of access, to rectify, to block, to erase, to object)

15b) Which procedure(s) did you put in place to enable Data Subjects to exert their rights: access, verify, correct, etc., their Personal Data as described in articles 13 - 19 under 'Rights of the Data Subject':

En ce qui concerne l'application Loustic, les parents ont la possibilité de consulter leur dossier sur demande au secrétariat et d'en demander la modification.

Les tiers autorisés à retirer les enfants bénéficient des mêmes droits (consultation et modification de leurs données personnelles). Il appartient aux parents de les en informer.

Les parents peuvent accéder aux données médicales de leur enfant s'adressant au personnel médical.

## 9/ Automated / Manual processing operation

#### 7) Description of Processing:

Attention: Please describe in the answer to this question if you process personal data falling under article 27 "Prior-Checking (by the EDPS - European Data Protection Supervisor)"

1) Le service gestionnaire de la garderie et du centre d'études utilise l'application informatique "Loustic" pour gérer les informations administratives relatives aux enfants fréquentant le centre polyvalent de l'enfance (CPE) ainsi que les informations relatives aux parents usagers du CPE (voir description ci-jointe du traitement des données administratives).

Chaque enfant possède par ailleurs un dossier personnel en version papier.

2) Les informations médicales relatives à chaque enfant sont rassemblées dans un dossier médical personnel (version papier uniquement) qui est détenu exclusivement par le personnel médical dans le bâtiment d'affectation de l'enfant (voir description ci-jointe du traitement des données médicales ainsi que les annexes 1, 1A, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9).

L'article 27.2 a (données médicales concernant les enfants) et le 27.2 b (sélection des enfants admissibles au CPE) s'appliquent.

### 8) Automated Processing operation(s):

Seul le traitement des données administratives est automatisé grâce à l'application Loustic.

- Impression de fiches de renseignements pour le personnel éducatif : fiche complète de toutes les données administratives concernant l'enfant (données extraites du fichier Loustic)
- Extraction de données aux fins de statistiques
- Production de fiches de cotisations dues par les parents usagers du CPE et destinées au PMO dont dépend chaque institution (prélèvement directement sur le traitement du parent usager)
- 9) Manual Processing operation(s):
- Traitement et conservation des dossiers individuels médicaux (enfant) version papier

## 10/ Storage media of data

Les données gérées au moyen de l'application Loustic sont stockées dans une base de données Oracle hébergée au centre de calcul de la Commission Européenne à Luxembourg.

Les dossiers médicaux sont conservés dans les bâtiments d'affectation des enfants.

# 11/ Legal basis and lawfulness of the processing operation

#### 11) Legal basis of Processing:

Décision de la Commission du 6 novembre 2002 portant création de l'Office pour les infrastructures et la logistique à Luxembourg (2003/524/CE)

#### Article 3 - Tâches

1. L'Office est notamment chargé pour le site de Luxembourg :

f) de fournir aux institutions des services relatifs à certains équipement sociaux tels que les crèches ou garderies post-scolaires ;

### En annexe:

le règlement de fonctionnement et d'admission du Centre Polyvalent de l'Enfance

#### 12) Lawfulness of Processing:

Answering this question please also verify and indicate if your processing has to comply with articles 20 "Exemptions and restrictions" and 27 "Prior checking (by the EDPS)"

Licéité fondée sur l'article 5a du règlement (CE) n° 45/2001 : le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission effectuée dans l'intérêt public (gestion du personnel : activités et équipement sociaux), et sur l'article 5e: sauvegarde des intérêts vitaux des enfants.

L'article 27.2 a (données médicales concernant les enfants) et le 27.2 b (sélection des enfants admissibles au CPE) s'appliquent.

L'article 20 n'est pas applicable.

12/ The recipients or categories of recipient to whom the data might be disclosed

#### 20) Recipient(s) of the Processing:

Les données figurant dans le système Loustic sont actuellement accessibles au service gestionnaire de la garderie et du centre d'études.

Le service administratif fournit aux agents de sécurité, une liste des personnes autorisées à recupérer les enfants. Sur ce document figure le nom de l'enfant, le nom du ou des parents ainsi que le nom de la personne habilitée par le ou les parents à récupérer l'enfant. Il est envisagé de donner un accès en lecture uniquement dans Loustic au personnel en charge de la sécurité pour contrôler le nom de la ou des personnes autorisées à récupérer l'enfant.

L'accès aux données financières est restreint (accessible uniquement à la personne chargée du calcul des cotisations).

Il est prévu de donner un accès en lecture au personnel éducatif : informations administratives concernant l'enfant (le nom de l'enfant, le nom des parents, le nom des personnes habilitées à récupérer l'enfant, l'adresse et les numéros de téléphone des parents, l'année d'inscription à l'école, la section linguistique, la nationalité, les langues).

Le dossier médical des enfants est seulement accessible par le personnel médical: médecins du Service Médi et le personnel infirmier du CPE.

La diététicienne est informée des allergies alimentaires ainsi que les éducateurs, les coordinatrices et le perso qui distribue les repas. Les éducateurs sont également informés des pathologies graves des enfants.

21) Category(ies) of recipients:

Voir point 20.

13/ retention policy of (categories of) personal data

#### Conservation:

5 ans (avant destruction) : dossiers papier et informatiques relatifs aux relations avec les parents, aux incidents/accidents, à la pédagogie/activités et aux relations avec l'école européenne 10 ans (avant transfert aux archives historiques) : dossiers papier et informatiques relatifs aux règlementations et procédures.

13 a/ time limits for blocking and erasure of the different categories of data (on justified legitimate request from the data subject) (Please, specify the time limits for every category, if applicable) (on justified legitimate request from the data subject)

(Please, specify the time limits for every category, if applicable)

22 b) Time limit to block/erase data on justified legitimate request from the data subjects

Les demandes de verrouillage ou d'effacement sont prises en compte dans la quinzaine suivant l'acceptation par le responsable du traitement (sauf cas nécessitant un développement informatique particulier nécessitant un délai supplémentaire).

# 14/ Historical, statistical or scientific purposes

If you store data for longer periods than mentioned above, please specify, if applicable, why the data must be kept under a form which permits identification,

22 c) Historical, statistical or scientific purposes - If you store data for longer periods than mentioned above, please specify, if applicable, why the data must be kept under a form which permits identification

non applicable

15/ Proposed transfers of data to third countries or international organisations

27) Legal foundation of transfer:

Only transfers to third party countries not subject to Directive 95/46/EC (Article 9) should be considered for this question. Please treat transfers to other community institutions and bodies and to member states under question 20.

non applicable

28) Category(ies) of Personal Data or Personal Data to be transferred:

non applicable

16/ The processing operation presents specific risk which justifies prior checking (please describe): (please describe) ):

7) Description of Processing:

Attention: Please describe in the answer to this question if you process personal data falling under article 27 "Prior-Checking (by the EDPS - European Data Protection Supervisor)"

1) Le service gestionnaire de la garderie et du centre d'études utilise l'application informatique "Loustic" pour gérer les informations administratives relatives aux enfants fréquentant le centre polyvalent de l'enfance (CPE) ainsi que les informations relatives aux parents usagers du CPE (voir description ci-jointe du traitement des données administratives).

Chaque enfant possède par ailleurs un dossier personnel en version papier.

2) Les informations médicales relatives à chaque enfant sont rassemblées dans un dossier médical personnel (version papier uniquement) qui est détenu exclusivement par le personnel médical dans le bâtiment d'affectation de l'enfant (voir description ci-jointe du traitement des données médicales ainsi que les annexes 1, 1A, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9).

L'article 27.2 a (données médicales concernant les enfants) et le 27.2 b (sélection des enfants admissibles au CPE) s'appliquent.

12) Lawfulness of Processing: Answering this question please also verify and indicate if your processing has to comply with articles 20 "Exemptions and restrictions" and 27 "Prior checking (by the EDPS)"
Licéité fondée sur l'article 5a du règlement (CE) n° 45/2001 : le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission effectuée dans l'intérêt public (gestion du personnel : activités et équipement sociaux), et sur l'article 5e: sauvegarde des intérêts vitaux des enfants.
L'article 27.2 a (données médicales concernant les enfants) et le 27.2 b (sélection des enfants admissibles au CPE) s'appliquent.
L'article 20 n'est pas applicable.
□ Article 27.2.(a) Processing of data relating to health and to suspected offences, offences, criminal convictions or security measures,
Article 27.2.(a) Processing of data relating to health
□ Article 27.2.(b) Processing operations intended to evaluate personal aspects relating to the data subject,
Article 27.2.(b) Processing operations intended to evaluate personal aspects relating to the data subject
☐ Article 27.2.(c) Processing operations allowing linkages not provided for pursuant to national or Community legislation between data processed for different purposes,
n/a
□ Article 27.2.(d) Processing operations for the purpose of excluding individuals from a right, benefit or contract,
n/a
□ Other (general concept in Article 27.1)
n/a
17/ Comments
1) Date of submission:
10) Comments if applicable:
L'application Loustic a déjà fait l'objet d'une notification par OIB.

36) Do you publish / distribute / give access to one or more printed and/or electronic directories? Personal Data contained in printed and/or electronic directories of users and access to such directories shall be limited to what is strictly necessary for the specific purposes of the directory. If Yes, please explain what is applicable.

no

37) Complementary information to the different questions if applicable, including attachments to this notification which should not be public :

PLACE AND DATE:02/02/2009

DATA PROTECTION OFFICER: Administrator

INSTITUTION OR BODY: European Commission